



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## lois de finances

Question écrite n° 112395

### Texte de la question

Deux parlementaires viennent de rendre public un rapport relatif à la mise en oeuvre de la LOLP. Ils font plusieurs recommandations et préconisent notamment de réduire le nombre de BOP en supprimant les BOP départementaux de faible volume des BOP régionaux ou interrégionaux. M. Bruno Bourg-Broc souhaite donc interroger M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État afin de connaître les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition.

### Texte de la réponse

La circulaire du 28 juillet 2006 relative à la préparation de la gestion 2007 a préconisé une révision de la cartographie des programmes, budgets opérationnels de programmes (BOP) et des unités opérationnelles (UO). Elle a, en ce sens, recommandé de positionner les BOP à un niveau pertinent et d'en réduire significativement le nombre, ainsi que celui des UO. Le regroupement des BOP au niveau régional ou interrégional s'inscrit pleinement dans cette démarche. Les 553 BOP départementaux recensés en 2006 concernaient quasi essentiellement les crédits de personnels et de fonctionnement des services concernés. La circulaire préconise qu'à tout le moins soit opéré le regroupement au niveau régional des BOP départementaux de faible montant, de façon à permettre une rationalisation de la gestion par des économies d'échelle et un rééquilibrage des moyens entre les départements.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 112395

**Rubrique :** Finances publiques

**Ministère interrogé :** budget et réforme de l'Etat

**Ministère attributaire :** budget et réforme de l'Etat

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 décembre 2006, page 12841

**Réponse publiée le :** 1er mai 2007, page 4080